



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :

En exercice : 15

Présents : 15

Votants : 15

L'an DEUX MILLE VINGT SIX,

Le 9 avril,

Le Conseil municipal de la commune d'AURONS dûment convoqué, s'est réuni en Salle du Conseil Municipal de la Mairie, sous la présidence de Madame la Maire, Sophie KERNEN.

N° 2026-10 -

Date de la convocation municipale : 4 avril 2026
(art. L2121-11 du CGCT)

OBJET :

Désignation des commissions et des membres qui les constituent.

Présents :

Mmes Laetitia BAUDOT – Magali BERGUES – Emilie FRUTOSO-BERTERO – Yana GONDOVA – Sophie KERNEN – Manon MEYER – Mme Aurore PIETTE – Caroline ROLLIN
MM. Marc BELLUAU – Daniel BOCCA – Dominique BONELLI – Sylvain GONDRY – Ugo MUCCIO – Roger OUIILLASTRE – Stéphane ROLLIN.

Secrétaire de Séance désigné par l'assemblée : M. Marc BELLUAU

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et plus précisément, son article L.2121-22,

CONSIDÉRANT qu'il convient, à la suite de l'élection municipale de 2026, de créer des commissions municipales, chargées d'étudier les questions soumises au Conseil municipal et de désigner les membres permanents qui siègeront au sein de celles-ci, outre Madame la Maire, Présidente de droit,

DÉCIDE :

ARTICLE 1er : De créer onze commissions municipales permanentes qui seront composées comme indiqué en annexe.

ARTICLE 2 : De désigner les membres des dites commissions telle que décrite dans l'annexe ci-jointe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Désigne à la majorité des membres présents et représentés les commissions et les membres représentant ces commissions (voir annexe).

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,

Le Secrétaire de Séance

Marc BELLUAU

La Maire d'AURONS,

Sophie KERNEN

- La maire d'Aurons certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'état et de sa publication.

REÇU EN PREFECTURE

le 15/04/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-013-211300082-20260409-2026_10-DE